



# CRTE :

## UN AN APRÈS, QUELLES ATTENTES ?

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, SANTÉ, ENGAGEMENTS FINANCIERS PLURIANNUELS, INTERMINISTÉRIALITÉ, CONCERTATION AVEC LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS... UN AN APRÈS LEUR MISE EN PLACE, LES CRTE SONT CERTES SIGNÉS MAIS SOULÈVENT ENCORE DE NOMBREUX DÉFIS. CE DOSSIER DRESSE UN PREMIER BILAN DES APPORTS DU CRTE À CE JOUR, MAIS AUSSI DE CE QUE LES INTERCOMMUNALITÉS ATTENDENT POUR LA NOUVELLE LÉGISLATURE, EN PARTICULIER SUR LE VOLET FINANCIER.



SÉBASTIEN MARTIN

Président d'Intercommunalités de France

## « Les choses sérieuses commencent »

**Intercommunalités de France plaide de longue date pour un contrat global à l'échelle des bassins de vie. Lancés fin 2020, les CRTE répondent-ils aux attentes de l'association ? Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, répond à nos questions.**

### INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE PORTE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES CETTE NOTION DE CONTRAT GLOBAL, AUJOURD'HUI SOUS LA FORME DES CRTE, POURQUOI UN TEL ATTACHEMENT ?

Nous avons assez vite fait le constat, aujourd'hui partagé par tous, que les relations entre État et collectivités locales ne pouvaient plus être dépendantes de politiques par « à-coups », du lancement de tel ou tel dispositif national, ou appel à projets. Nos responsabilités politiques, à nous collectivités du bloc local, face aux transitions écologiques, énergétiques, économiques, numériques, démographiques, sociales nous placent en première ligne. Nos projets de territoire doivent être à la hauteur et parce que nous poursuivons les mêmes objectifs que l'État, ce dernier a aussi une responsabilité : celle de faciliter, d'accompagner, de renforcer nos projets et le développement de nos territoires. Dans cette optique la logique descendante, concurrentielle, uniforme des appels à projets n'a plus de sens. Notre message a certes mis quelques années à être compris, à être intégré, aujourd'hui nous y sommes, il est temps de passer à l'action.

### UN AN ET DEMI APRÈS LE LANCEMENT DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE), QUEL PREMIER BILAN EN TIREZ-VOUS ?

Comme toute démarche nouvelle, complexe, ambitieuse, il faut se garder de position définitive et tranchée, restons pragmatiques, nuancés, vigilants. Saluons d'abord le caractère inédit d'un contrat qui concerne l'ensemble du territoire et non quelques zones ou quelques lauréats. Cela s'est fait dans la hâte, parfois à marche forcée, parfois dans la difficulté, notamment

pour les intercommunalités qui ne disposaient pas encore de projet de territoire formalisé ou qui n'avaient pas l'antériorité, l'habitude de politiques contractuelles. La période fut aussi délicate pour certains de nos homologues au sein des services déconcentrés de l'État, peu habitués à cette philosophie de contrat partenarial. Le travail réalisé depuis un an est une première base, nos CRTE signés seront enrichis, ils évolueront au fil de nos projets et de la convergence avec les grandes orientations nationales et européennes.

**« Le CRTE doit dès maintenant faire évoluer les pratiques »**

### LES CRTE QUASIMENT TOUS SIGNÉS, QUELLES SONT VOS ATTENTES DÉSORMAIS ?

Cette première étape est franchie, les choses sérieuses commencent. Le CRTE ne pourra pas, en quelques mois, révolutionner des pratiques bien ancrées mais il doit les faire évoluer, dès maintenant, dès 2022, dès sa première année de programmation. Tous les projets portés par nos communes et nos intercommunalités n'ont pas nécessairement vocation à intégrer les annexes financières de nos CRTE. Il faut garder de la souplesse et un accès « hors CRTE », notamment pour les maires, aux crédits de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) par exemple. En revanche il faut être extrêmement ambitieux en matière de transition écologique, énergétique, d'emploi et d'économie, de cohésion sociale et territoriale, ou encore de santé et d'éducation, deux sujets que

le Président de la République souhaite organiser autour des bassins de vie pour apporter des réponses adaptées à chaque territoire. Ces enjeux nous obligent à des projets de qualité, partenariaux, qui nécessitent du temps, de l'investissement. Voilà pourquoi nous sommes convaincus de l'importance d'une vision à moyen et long terme, d'une capacité de projection sur le mandat et donc d'une visibilité financière pluriannuelle, indispensable pour programmer des investissements.

À l'heure où la question de la planification écologique territoriale émerge, les intercommunalités disposent des leviers stratégiques pour y prendre toute leur part : nous avons des plans locaux d'urbanisme, des schémas de cohérence territoriale, des plans Climat-Air-Énergie territoriaux, des programmes locaux de l'habitat... Il nous faut un cadre de dialogue avec l'État sur la base d'un projet de territoire partagé avec les différents acteurs publics et privés pour faire converger nos projets, les orientations de l'État et les sources de financement. Ce dialogue doit être permanent, fluide, à la bonne échelle, c'est-à-dire celle du bassin de vie, sans que cela obère le financement d'actions à d'autres échelles : à titre d'exemple, lier Action Cœur de Ville et CRTE permet aux maires de développer leurs propres actions dans un projet de territoire partagé.

Les CRTE ont initié un mouvement et donc de grandes attentes, du côté des collectivités locales comme du côté de l'État. Ne cassons pas cette dynamique naissante, fragile, au contraire appuyons-nous sur ce maillage. Peut-être les CRTE changeront-ils de nom, mais la philosophie et l'ambition doivent rester intactes. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ROMAIN BRIOT



© Arnaud Buissou / Terra

## VERS UNE NOUVELLE ÉTAPE

833 TERRITOIRES ONT SIGNÉ LEUR CONTRAT OU LEUR PROTOCOLE D'ENGAGEMENT OU SONT EN COURS DE FINALISATION. LA PHASE D'ÉLABORATION ET DE SIGNATURE DES CONTRATS EST DONC QUASI ACHEVÉE. UNE ANALYSE DE CES PREMIÈRES VERSIONS, RÉALISÉE PAR L'ANCT, PERMET DE DÉGAGER DES ENSEIGNEMENTS UTILES POUR MIEUX APPRÉHENDER LEUR PLUS-VALUE ACTUELLE ET À VENIR.

**L**e caractère transversal du CRTE se confirme : les cinq domaines d'action publique les plus fréquemment intégrés sont les mobilités douces, l'efficacité énergétique, la culture et le patrimoine, l'eau et la santé. **Transition écologique et cohésion sont donc au cœur des contrats.**

**« Au cœur des contrats, transition écologique et cohésion »**

Des contrats qui, s'ils sont pilotés à 80 % par des intercommunalités, prennent en considération les différentes échelles de planification et d'action : les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans Climat-Air-Énergie territoriaux sont les deux documents les plus cités. Suivent ensuite les plans alimentaires territoriaux, les programmes locaux pour l'habitat et les plans locaux

d'urbanisme intercommunaux. **Le CRTE agit autant en proximité qu'à l'échelle interterritoriale.**

Même constat de large couverture thématique concernant les autres contrats qui y figurent : opérations programmées d'amélioration de l'habitat, contrats locaux de santé, conventions territoriales globales (avec les CAF), contrats de ville, opérations de revitalisation de territoires, contrats de transition écologique...

À la lumière de cette première photographie et des principales caractéristiques du CRTE - transversalité, intégration des échelles, cohérence avec les autres démarches - la dynamique mériterait d'être reconduite, renforcée, notamment **dans la perspective de la planification écologique territoriale** et des initiatives à venir en matière **d'éducation, de santé et de cohésion des territoires.** ●

ROMAIN BRIOT

# LE DÉPLOIEMENT DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les périmètres sont connus,  
les priorités sont fixées



Le CRTE est planifié et signé  
pour une durée

de **6 ans** entre l'État  
et les collectivités du bloc local.

Un an après leur lancement, les  
contrats de relance et de transition  
écologique couvrent la quasi-totalité  
du territoire national :

**847** périmètres  
contractuels définis

**833** contrats  
ou protocoles signés.

Source : Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Les thématiques prioritaires des territoires



La rénovation des bâtiments  
publics



Le traitement et la  
valorisation des déchets



La santé



L'eau



L'écomobilité, la construction  
d'infrastructures, le déploiement  
d'offres de transport collectif et de  
solutions de covoiturage



La culture  
et le patrimoine

## État d'avancement des 847 contrats de relance et de transition écologique (CRTE)



# LE POINT SUR LA PLURIANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

LES COLLECTIVITÉS RÉALISENT PRÈS DE 70 % DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC, MAIS FACE AUX INCERTITUDES À MOYEN ET LONG TERME CONCERNANT LEURS RESSOURCES, ELLES RÉCLAMENT PLUS DE VISIBILITÉ SUR LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT DANS LA DURÉE, CE QUE LES RÈGLES ACTUELLES NE PERMETTENT PAS.



@ Jason Briscoe

## Le principe d'annualité

Il exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an. En France, les exercices budgétaires sont calés sur l'année civile. Ce principe garantit la pérennité des attributions parlementaires et évite que l'exécutif, ayant sollicité une fois l'autorisation, s'abstienne de revenir devant le Parlement pour formuler ses demandes financières.

## Le problème

L'ampleur de l'endettement du pays, les contraintes européennes et le souhait d'améliorer la maîtrise des finances publiques ont permis d'aboutir en 2008 à la création de deux dispositifs qui visent à améliorer la prise en compte d'une vision

à long terme, sans pour autant remettre en cause le principe d'annualité : la programmation budgétaire pluriannuelle et la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques désormais intégrée à la LOLF. Ces orientations restent purement programmatiques puisque, sans révision de la Constitution, elles ne peuvent s'imposer au législateur.

## La demande d'Intercommunalités de France

Pour Intercommunalités de France, les collectivités doivent pouvoir disposer de visibilité budgétaire pour s'engager, c'est-à-dire disposer d'une vision consolidée et garantie sur la durée des actions financées par l'État. Dans de nombreux CRTE, si les projets sont bien identifiés, les tours de table financiers

restent à préciser, au-delà de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Le CRTE doit être bien plus qu'un nouveau contrat récapitulatif des programmes et financements de droit commun des ministères. Si les textes actuels ne permettent pas de gérer la pluriannualité des crédits, rien n'empêche d'y travailler.

## La proposition : se doter d'un objectif pluriannuel en dépenses pour renforcer le pilotage

Extrait du rapport « Nos finances publiques post-Covid-19 : pour de nouvelles règles du jeu » de la Commission pour l'avenir des finances publiques, dont le sénateur Claude Raynal était le rapporteur :

« Nous devons retrouver du moyen et long terme dans le pilotage de nos finances publiques. Pour créer un cadre plus propice aux réformes structurelles qui demandent du temps et de la patience, pour éviter des décisions qui parfois nuisent à des dépenses utiles pour la croissance. Pour ce faire, il faut se doter d'une nouvelle boussole de finances publiques, simple à comprendre, à expliquer et à appliquer.

Cette nouvelle boussole devrait être l'évolution des dépenses publiques sur un quinquennat. Suivre la dépense est une règle plus simple, car son évolution pourra être fixée en milliards d'euros sur la période de programmation.

Choisir de suivre l'évolution de la dépense permettrait de simplifier un pilotage des finances publiques aujourd'hui rendu complexe par des concepts peu clairs comme le solde structurel par exemple. Cette norme en dépense sera déterminée par chaque nouvelle majorité, pour toute la durée de sa mandature dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques. Elle devra définir un objectif de dépenses global sur le quinquennat et la trajectoire globale des prélèvements obligatoires sur la période, en lien avec un objectif de dette à long terme. Cet objectif de dépenses sera décliné dans toutes les administrations publiques (État, sécurité sociale, collectivités territoriales), de façon spécifique. » ●

« Se doter d'une nouvelle boussole de finances publiques »

SÉBASTIEN BAYETTE



© Bruce Mairs

## UNE SÉRIE DE WEBINAIRES À DESTINATION DES TERRITOIRES

ALORS QUE LA QUASI-TOTALITÉ DES CRTE SONT DÉSORMAIS SIGNÉS ET QUE S'ÉLABORENT LES ANNEXES FINANCIÈRES POUR 2022, INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE S'ASSOCIE AU CEREMA, À L'ANCT ET AU CGDD POUR UNE NOUVELLE SÉRIE DE WEBINAIRES DE 45 MINUTES.

**L**es contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés couvrent désormais quasiment toute la France, situation inédite pour une démarche contractuelle. Ils entrent désormais dans la phase opérationnelle

Intercommunalités de France poursuit son action d'accompagnement aux côtés de ses communautés et métropoles adhérentes et au niveau national pour contribuer à la réussite de cette démarche contractuelle.

Deux angles de travail sont actuellement observés :

- **sur le financement des CRTE et la visibilité pluriannuelle** avec l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF) ainsi que l'ANCT et la plateforme Aides-territoires;
- **sur l'appui aux dynamiques de projet de territoire** (élaboration, suivi, évaluation...), en lien avec les enjeux de transition écologique.

Pour répondre à ce second objectif et proposer aux intercommunalités et aux services déconcentrés de l'État des méthodes et des outils concrets, opérationnels, Intercommunalités de France s'associe au CEREMA, à l'ANCT et au CGDD dans le cadre du lancement d'une série de sept webinaires : « **Outils pratiques pour CRTE et autres démarches de transition & résilience** », de juin à novembre 2022.

Transversales, multi-échelles, exigeantes, les politiques de transition écologique et de résilience s'avèrent complexes et nécessitent des changements profonds. Par où

commencer et comment concrétiser ces ambitions sur un territoire ?

Pour faciliter l'action des collectivités locales et des services de l'État, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de transition, chacun de ces sept webinaires proposera **un ou plusieurs outils stratégiques simples et opérationnels**, présentés par un territoire l'ayant utilisé. **Ces outils seront ensuite mis à disposition des participants, accompagnés d'une fiche méthodologique.**

Ces webinaires seront volontairement courts, 45 minutes (à l'exception du webinaire de lancement), et étalés jusqu'en novembre prochain.

Le premier rendez-vous de cette série est prévu **le mardi 28 juin 2022**, de 13h à 14h30 et aura pour thématique : « **Prioriser ses actions** ».

Prioriser ses actions permet de concrétiser une stratégie territoriale de transition,

**« Plusieurs outils stratégiques, simples et opérationnels seront présentés par des utilisateurs »**

au regard notamment des contraintes financières, matérielles. Ce processus de priorisation, au-delà du résultat final, est aussi l'occasion de préciser et de partager les orientations stratégiques des différents acteurs. Il s'agit également de gagner en visibilité, en transparence et d'aborder la question des financements de façon plus éclairée et échelonnée dans le temps.

Différents témoignages de collectivités territoriales permettront de mieux comprendre la méthode et les outils utilisés. ●

ROMAIN BRIOT

### → *En savoir plus*

**Inscrivez-vous dès à présent au webinaire « Prioriser ses actions » sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)**

#### **Calendrier des webinaires suivants :**

- **5 juillet** : Structurer ses objectifs avec un référentiel de transition
- **13 septembre** : Suivre et piloter son projet de territoire
- **27 septembre** : Mettre en récit sa stratégie de transition avec la prospective
- **11 octobre** : Établir un diagnostic systémique de résilience
- **8 novembre** : Construire ensemble la transition
- **22 novembre** : L'évaluation comme méthode de projet de territoire

RETOUR D'EXPÉRIENCE

# QUAND LE CRTE AIDE À DÉFINIR LE PROJET DE TERRITOIRE D'UNE JEUNE INTERCOMMUNALITÉ

POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, LA SIGNATURE D'UN CONTRAT GLOBAL A PERMIS DE METTRE EN COHÉRENCE DES DÉMARCHES MULTIPLES ET FACILITE L'APPROPRIATION DES ENJEUX INTERCOMMUNAUX PAR LES ÉLUS.



Normandie  
Cabourg  
Pays d'Auge  
(Calvados)

**C**réée en 2017, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge regroupe 39 communes. Elle est le fruit de la fusion de trois intercommunalités et du rattachement partiel de deux autres. Certaines communes sont rurales, d'autres balnéaires, d'autres industrielles.

Pour Olivier Paz, président de Normandie Cabourg Pays d'Auge, la conception du CRTE, intervenue en début de mandat, a contribué à ce que tous les élus comprennent et partagent les objectifs de l'intercommunalité ainsi que ses compétences : « *L'élaboration des fiches projet du CRTE nous a beaucoup aidés à formuler notre projet de territoire, à rendre cohérentes un certain nombre de démarches éparses dans le domaine du numérique, de la transition énergétique et écologique... La démarche nous donne l'occasion de mettre en cohérence les orientations du PCAET et des autres contrats qui concernent tout ou partie du territoire, de rythmer le calendrier de réalisation, enfin de disposer d'une visibilité consolidée de l'action que nous menons. Nous avons bénéficié d'une aide pour recruter un chargé de mission CRTE afin de piloter cette démarche assemblée des différents politiques telles que le plan Climat-Air-Énergie territorial et d'autres dispositifs contractuels.* »

## Les grands équipements relancés

Globalement, Olivier Paz estime que le bilan de la démarche est positif, mais il craint un glissement vers un contrôle à distance de l'action des collectivités par l'État : « *je suis très attaché à la libre administration des collectivités et il ne faudrait pas que l'on en vienne à une forme de gestion par délégation où les élus ne pourraient obtenir des financements nationaux que pour s'inscrire dans le cadre des orientations politiques définies par l'État. Le CRTE, c'est un cadre, mais nous devons pouvoir financer et déployer nos propres politiques.* » Le président de Normandie Cabourg Pays d'Auge regrette par ailleurs que les communes ne soient pas signataires des CRTE. « *J'estime que ce n'est pas aux présidents d'intercommunalité de signer pour des compétences qui ne sont pas les leurs, car cela nourrit un ressentiment chez certains maires qui se sentent déposés de leurs prérogatives par l'intercommunalité.* »

Sur le plan financier, l'intercommunalité a bénéficié du plan de relance pour la première année du CRTE et cela a permis de débloquer des dossiers, en particulier pour les grands équipements, devenus bien plus coûteux avec l'augmentation fulgurante du prix des matériaux. « *Nous avons reçu 1,7 million d'euros de la part de l'État pour les grands équipements, ce qui a permis de débloquer les dossiers. Des projets ont avancé également dans le domaine des mobilités, notamment*



© Thomas Boivin

*pour le développement des circulations douces.* » En effet, les élus se sont prononcés au printemps dernier pour la prise de compétence mobilité partagée avec la Région Normandie. Si cette dernière assure les transports réguliers de voyageurs et le transport scolaire, la communauté de communes a souhaité prendre en charge les mobilités des derniers kilomètres, dans une logique durable. « *Ces projets avancent bien car il y a un consensus avec le département, la Région et l'État pour le développement des mobilités douces.* »

## Comment inscrire de nouveaux projets ?

Aujourd'hui, se pose la question des clauses de revoyure. « *La question qui revient chez les élus est : comment faisons-nous pour inscrire de nouveaux projets dans le CRTE ?* » relaie Olivier Paz qui rappelle également que ces listes CRTE ont été conçues dans l'urgence : « *Il aurait fallu six mois de plus pour la première maquette, mais nous sommes habitués à ces délais contraints imposés et nous avons pu présenter dans les temps une liste de projets précis et matures car nous disposons de l'ingénierie nécessaire. Nous entendons d'ailleurs en faire profiter les communes de moins de 1000 habitants en mettant en place une forme de mutualisation de l'ingénierie de projet. Le service mutualisé sera facturé aux communes au prorata du temps passé sur leurs projets.* » L'un des objectifs du président de Normandie Cabourg Pays d'Auge est de « *rendre l'intercommunalité désirable pour les communes* », notamment avec ce type de services qui apporte une valeur ajoutée aux communes. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

# NORD-EST HÉRAULT : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DU CONTRAT

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST AFFIRMÉE DANS LES TROIS AXES STRATÉGIQUES DU CRTE DU NORD-EST HÉRAULT.

Les communautés de communes du Grand Pic Saint-Loup et des Cévennes gangeoises et suménoises se sont engagées dans une démarche commune de contractualisation sur leur territoire et portent ensemble le CRTE du Nord-Est Hérault. En amont de cette contractualisation, les collectivités travaillaient déjà de concert au travers du contrat territorial de l'Occitanie avec la Région mais aussi sur le tourisme avec l'animation du Grand Site des « Gorges de l'Hérault » en lien avec une autre communauté de communes. Adossé aux projets de territoire des deux intercommunalités, le CRTE incarne la traduction des ambitions des deux territoires au regard de leurs enjeux respectifs. Afin de suivre la logique de document intégrateur, les deux communautés de communes ont souhaité intégrer dans le CRTE l'ensemble des programmes et contrats signés avec l'État, au premier rang desquels le contrat de ruralité, les programmes Petites Villes de demain, LEADER ou encore le guichet unique de la rénovation énergétique. Les différents contrats signés avec la Région seront prochainement intégrés dans un Pacte territorial Occitanie. Ces travaux ont abouti fin octobre 2021 à la signature officielle du CRTE.

## Inscrire la transition écologique dans les orientations du CRTE

Nathalie Mas-Raval, directrice générale des Services de la communauté du Grand Pic Saint-Loup, se félicite des priorités inscrites dans le contrat. « C'est une volonté commune qui a prévalu à la signature conjointe de ce contrat. Nous souhaitons placer la ruralité de nos territoires en atout, afin d'en favoriser l'attractivité dans une optique vertueuse de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. » Trois orientations stratégiques structurent ce CRTE : impulser une dynamique d'accompagnement économique vertueuse et solidaire en pleine transition socioécologique ; cultiver et affirmer l'identité du territoire et son positionnement par une stratégie partagée de gestion et d'aménagement durable ; développer le bien-vivre ensemble en s'affirmant comme un territoire riche de ses proximités et facilitateur de lien social.

La transition écologique, véritable colonne vertébrale du CRTE, s'inscrit ainsi dans l'ensemble de ses orientations. « Nous tenions à adopter une vision globale à une échelle qui fait sens. **Nous avons choisi de prendre en compte la transition écologique de manière transversale** » explique Nathalie Mas-Raval. Les priorités d'actions identifiées illustrent cette ambition : lutte contre l'artificialisation des sols, développement de

l'économie circulaire (prévention des déchets, circuits courts), développement des mobilités douces ou encore promotion des énergies renouvelables.

## Gouvernance et financements

Afin d'impliquer les communes et renforcer la cohésion territoriale, les maires ont été sollicités pour présenter les projets et prioriser les actions à inscrire dans le CRTE. Le Conseil de développement du Grand Pic Saint-Loup, en cours de constitution, sera également mobilisé. Le portage technique est assuré par les DGS des deux intercommunalités, qui bénéficient également d'un appui technique (financé par l'ANCT). Des inquiétudes demeurent toutefois sur les leviers financiers du CRTE. « **Les modalités de financement du CRTE - notamment les appels à projets - ne correspondent pas forcément à nos besoins.**

*Il est nécessaire de flécher des financements spécifiques pour que les collectivités s'y retrouvent »* précise Nathalie Mas-Raval. ●

ANAËLLE CONTREPOIS

« **Nous avons choisi de prendre en compte la transition écologique de manière transversale** »



© D-Ramos



RETOUR D'EXPÉRIENCE

# PAYS DE NAY : UN CRTE ÉLABORÉ À PARTIR DU PROJET DE TERRITOIRE

UN PROJET DE TERRITOIRE TRAVAILLÉ À PLUSIEURS REPRISSES ET DES HABITUDES DE TRAVAIL AVEC LES COMMUNES AUSSI BIEN QU'AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT : LE PAYS DE NAY DISPOSAIT D'ATOUTS POUR SIGNER UN CRTE QUI PUISSE FACILITER L'ABOUTISSEMENT DE SES PROJETS STRUCTURANTS.

**L**es contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont vocation à s'appuyer sur les projets de territoire locaux et, lorsqu'ils ont été initiés dans les Pyrénées-Atlantiques, la communauté de communes du Pays de Nay a pu en tirer parti.

« *Le projet de territoire est permanent* », constate son président, Christian Petchot-Bacqué; « *il se nourrit de toutes les rencontres, des coopérations avec les voisins. Le CRTE est une occasion de plus de s'enrichir de cela et permet aussi de se projeter avec les services de l'État.* »

Lauréate du programme « SCoT rural » en 2012, la communauté a alors initié un projet de territoire. La dynamique s'est poursuivie en 2019 lors de la réalisation du plan Climat-Air-Énergie territorial, l'occasion de retenir de nouveaux types d'actions, particulièrement dans le domaine de la biodiversité.

Dans le même temps, la collaboration avec l'État a été régulière et a nourri ces réflexions : plan Paysage en 2013, appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » en 2015, contrat de ruralité en 2016... si bien que le Pays de Nay travaille dans une relation de confiance avec les services de l'État, lesquels connaissent bien ses priorités.

En 2021, la démarche du CRTE a, une nouvelle fois, nécessité de s'adapter à la temporalité politique de la contractualisation avec l'État et a également posé la question de l'ingénierie à mobiliser.

## Ingénierie de la contractualisation

L'intercommunalité a alors eu recours aux services du CEREMA : à partir des diagnostics déjà réalisés, il a déduit une grille d'analyse des sujets qu'ils abordaient – bien-être, attractivité, cohésion sociale, environnement,

etc. – et a animé un séminaire d'élus pour présenter et alimenter les réflexions en vue des orientations à retenir au sein du CRTE.

À la suite du protocole d'engagement adopté en juin 2021, le CRTE a été approuvé en novembre, puis signé le 1<sup>er</sup> février 2022. Sept actions prioritaires y sont réparties en trois orientations stratégiques : la transition écologique, le développement économique et la cohésion du territoire.

Le Pays de Nay attend de la mise en œuvre du CRTE qu'elle garantisse le fléchage de dotations de l'État (DSIL et DETR) pour cofinancer des projets structurants qu'il porte depuis plusieurs années.

Situé à la fois près de Pau et en zones de piémont et de montagne, le Pays de Nay intervient en matière de mobilité ferroviaire durable et mène la coûteuse rénovation de gares, des installations attenantes et de leurs abords, en cohérence avec différents moyens de déplacement (transport à la demande, vélo, transport en commun), afin de proposer une alternative au tout-voiture. La même logique prévaut également pour le projet de schéma cyclable.

Dans l'immédiat, il faut toujours compter sur plusieurs autres programmes de l'État : le plan Avenir Montagnes, Territoires d'industrie, une opération de revitalisation du territoire, France Services, Petites Villes de demain, le contrat local de santé. Sans compter un financement de la DRAC ou les appels à projet de l'ADEME. « *Le CRTE n'est pas vraiment intégrateur, mais cela ne nous pose pas de problème. Tout ceci implique cependant de pouvoir disposer d'ingénierie pour assurer la cohérence dans nos actions* », indique le directeur général des Services, Jean-Luc Pouey. ●

**SIMON MAUROUX**



Pays de Nay (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées)



©Pays de Nay



RETOUR D'EXPÉRIENCE

## CAUX SEINE AGGLO : UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE POUR UN CRTE EFFICACE

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE PARTAGÉE ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS CONDITIONNENT LE SUCCÈS DU CRTE, TEL EST LE POSTULAT DE CAUX SEINE AGGLO.

**D**ès son élection à la tête de l'agglomération en 2020, Virginie Carolo-Lutrot a fait de l'adoption du pacte de gouvernance sa priorité politique, pour cette intercommunalité qui compte 50 communes dont 4 communes nouvelles.

Une fois d'accord sur leur fonctionnement, les élus ont travaillé au nouveau projet de territoire. Concomitamment sont intervenues les annonces gouvernementales sur les nouveaux contrats globaux. Virginie Carolo-Lutrot a dès lors décidé de lier projet de territoire et CRTE, ce dernier étant « *la partie émergée de l'iceberg* » comme l'explique la directrice des Stratégies territoriales Alix Drugeat.

Il a fallu ensuite articuler tous les dispositifs de contractualisation de l'agglomération ; le pacte de gouvernance a permis un fonctionnement fluide. **Tous les maires ont travaillé ensemble en ateliers à la définition des orientations stratégiques** pour déterminer quel était l'objectif des politiques locales, communales et intercommunales dans plusieurs grandes thématiques (économie, culture, tourisme...).

Ces ateliers ont abouti à l'adoption de 5-6 orientations stratégiques par thématique, qui ont ensuite été approfondies dans des groupes de travail réunissant des membres du Conseil de développement, des élus ainsi que des techniciens de l'intercommunalité afin de préciser les actions mises en œuvre par l'intercommunalité.

En parallèle, les orientations stratégiques ont été transmises à chaque commune afin qu'elles puissent proposer des projets communaux concourant au projet de territoire et au CRTE. Chaque commune a fait le

choix de consulter selon des modalités propres : certaines associant conseils de quartiers, conseil des sages, d'autres ont sollicité leurs commissions thématiques ou l'ensemble du conseil municipal.

### Prendre le temps de partager la stratégie

**L'agglomération de son côté a élaboré une grille de critères pondérés pour évaluer et prioriser les projets arrêtés dans les groupes de travail**, outil d'aide à la décision puisque ce sont les élus qui ont ensuite fait le choix d'inclure ou non des projets dans le projet de territoire et dans le CRTE. Comme le souligne la présidente : « *L'essentiel dans ce processus a été la coconstruction. Il fallait prendre le temps de partager notre stratégie de territoire le plus largement possible et de développer des outils concertés permettant de prioriser et d'évaluer.* »

Virginie Carolo-Lutrot tient toutefois à ce que le projet de territoire et le CRTE soient évolutifs afin de s'adapter aux priorités locales. Un premier avenant au CRTE a déjà été signé en décembre 2021. Le CRTE sera ainsi évalué en décembre 2022, date à laquelle les élus délibéreront de nouveau pour l'actualiser.

« *Un projet de territoire n'est pas un document de marketing que l'on laisse de côté une fois rédigé. C'est un contrat collectif vivant qui est destiné à donner du sens tout en étant très opérationnel, il est amené à évoluer et surtout permet de rendre des comptes à nos concitoyens et à nos partenaires!* » rappelle la présidente de Caux Seine Agglo. ●



Caux Seine agglo (Seine-Maritime)

MONTAINE BLONSARD